

QUELLES RETRAITES POUR LES FEMMES ?

Communiqué du Laboratoire de l'égalité – 4 juin 2012

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine ont manifesté le volonté de publier dans les semaines à venir un décret permettant le retour à la retraite à 60 ans pour les salariés qui ont commencé à travailler tôt. Le Laboratoire de l'égalité salue cette mesure, importante en termes de justice sociale, mais pointe les risque de déséquilibres qu'elle peut induire entre les femmes et les hommes.

Les femmes qui ont commencé à travailler tôt peuvent remplir les conditions d'une durée d'assurance suffisamment longue, grâce en particulier aux dispositifs de droits familiaux. En revanche, elles seront beaucoup moins nombreuses à satisfaire à une éventuelle condition de durée cotisée au travail, si celle-ci n'inclut que les périodes validées par une activité.

Selon le cabinet de Mme Touraine, qui a reçu le Laboratoire de l'égalité le 31 mai, les bénéficiaires de cette première réforme d'urgence pourraient être des femmes à 40 % (elles ne représentaient qu'un quart des bénéficiaires de l'ancien dispositif de retraite anticipée). En outre, la question centrale des inégalités femmes-hommes face aux retraites pourrait figurer dans une réforme ultérieure de plus grande ampleur.

Selon l'INSEE, en 2008, le montant moyen mensuel de la retraite globale était de 1102 euros pour les femmes, contre 1588 euros pour les hommes. La réforme votée en 2010 a aggravé ces inégalités. En 2011, un décret a permis de prendre en compte les indemnités du congé maternité dans le calcul des retraites. Mais d'autres mesures doivent être prises pour remédier aux inégalités persistantes entre femmes et hommes face à la retraite.

Le Laboratoire de l'égalité a fait plusieurs propositions, parmi lesquelles la production d'analyses par genre de l'impact de toute nouvelle réforme, l'introduction de la parité au sein du Conseil d'orientation des retraites, l'extension du principe de la réversion aux conjoint-es pacés-es, ou la suppression à la source des faits générateurs d'inégalités entre hommes et femmes au moment de la retraite (écarts de salaires, travail à temps partiel, congé parental).

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 750 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tous, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminés à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Contacts :

Hélène Kloeckner (coordinatrice) 07 86 80 22 87 / helene.kloeckner@laboratoiredelegalite.org

Olga Trostiansky (secrétaire générale) 06 77 02 71 26